

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 13
Conseillers présents : 9
Nombre procuration : 1
Secrétaire : SCHMITT Pierrette

Convocation envoyée le : 19 mars 2019

Séance du 27 mars 2019

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents: KOCHERT S. - LORENTZ M. - KAUSS J. - SCHMITT P.
DA SILVA A. - KASTNER E. - PEYRET J.F - GILLMING P. - HEINRICH J. - ROSER M.M.

Absents: REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D. (absent) - KUNTZ A. (excusé) - HEINRICH J.
(excuse donne procuration à KAUSS Joseph)

Mme DA SILVA Anne est arrivée au point 2 lors de la séance du 27 mars 2019.

Le quorum pour délibérer est atteint.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire propose aux membres présents de retirer à l'ordre du jour le point 5 : « Motion relative à la diminution des revenus d'exploitation pour les communes forestières » car la motion n'est pas définitive.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 28 FEVRIER 2019 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 28 février 2019 suscite des remarques des membres présents. Le compte rendu, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. AFFECTATION DES RESULTATS DE 2018
2. VOTE DU BP 2019 DU BUDGET PRINCIPAL
3. VOTE DU BP 2019 DU BUDGET EAU
4. VOTE DU BP 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
5. MOTION RELATIVE A LA DIMINUTION DES REVENUS D'EXPLOITATION POUR LES COMMUNES FORESTIERES
6. DIVERS

DEL2019 – 09

POINT N° 1 : AFFECTATION DES RESULTATS DE 2018 AUX BUDGETS 2019

Madame le Maire rappelle dans un premier temps que les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement puis au financement des dépenses restant à réaliser. Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au budget primitif de l'année suivante et leur financement doit être assuré.

Madame le Maire, donne la parole à M. BALLIER Stéphane, Trésorier de Wissembourg, pour présenter les résultats de l'exercice 2018 des budgets de la commune. Au vu des résultats présentés, il n'y a pas lieu d'affecter les résultats, mais de constater et de reporter les résultats aux budgets 2019.

Après exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide :

→ **DE REPORTER** les résultats de 2018 aux budgets 2019 comme détaillé ci-dessous :

1) Au titre du budget principal

- Un excédent d'investissement de + 7 543,62 €
- Un excédent de fonctionnement + 11 449,62 €

De reporter l'excédent d'investissement et le déficit de fonctionnement au budget 2019

- ⇒ R001 pour un montant de : 7 543,62 €
- ⇒ R002 pour un montant de : 11 449,62 €

2) Au titre du budget Eau :

- Un excédent d'investissement + 44 763,94 €
- Un Déficit de fonctionnement - 69 882,14 €

De reporter l'excédent d'investissement et le déficit de fonctionnement au budget 2019

- ⇒ R001 pour un montant de : 44 763,94 €
- ⇒ D002 pour un montant de : 69 882,14 €

3) Au titre du budget Assainissement :

- Un excédent d'investissement + 5 751,89 €
- Un excédent de fonctionnement + 1 157,69 €

De reporter l'excédent d'investissement et le déficit de fonctionnement au budget 2019

- ⇒ R001 pour un montant de : 5 751,89 €
- ⇒ R002 pour un montant de : 1 157,69 €

Voix pour : 8 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2019 – 10

POINT N° 2 : VOTE DU BP 2019 BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg pour soumettre aux membres présents, le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif principal pour l'exercice 2019 présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense 463 900 €
Recette 463 900 €

Section d'investissement :

Dépense 154 500 €
Recette 154 500 €

Voix pour : 9 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2019 – 11

POINT N° 3 : VOTE DU BP 2019 BUDGET ANNEXE EAU

Le conseil municipal, après l'exposé de M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg, approuve à l'unanimité le budget primitif annexe de l'eau pour l'exercice 2019 présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense 118 500 €
Recette 118 500 €

Section d'investissement :

Dépense 50 281,80 €
Recette 50 281,80 €

Voix pour : 9 + 1

contre : 0

abstention : 0

DEL2019 – 12

POINT N° 4 : VOTE DU BP 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après l'exposé de M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg, approuve à l'unanimité le budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 présenté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense 39 400 €
Recette 39 400 €

Section d'investissement :

Dépense 33 900 €
Recette 33 900 €

Voix pour : 9 + 1

contre : 0

abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 27 mars 2019

Affiché le 28 mars 2019

Stéphanie KOCHERT

Marcel LORENTZ

Joseph KAUSS

Pierrette SCHMITT

Excusé donne procuration
à M. KAUSS Joseph

Jonathan HIENRICH

Excusé

Arnaud KUNTZ

Anne DA SILVA

Éric KASTNER

Jean François PEYRET

Absent

Didier SCHNOERRINGER

Marie Madeleine ROSER

Pierre GILLMING

Absent

Patrick REEBER